

ASSEMBLÉE NATIONALE

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 55

ARTICLE 9

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.